



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**NEUVIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À
COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE
FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL**

Rome (Italie), 17-21 juin 2019

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET
CALENDRIER INDICATIF PROVISOIRE**

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Groupe de travail) a été créé en application de la résolution 2/2013 et a été chargé d'élaborer une série de mesures visant à: 1) augmenter les versements et contributions des utilisateurs au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, de manière durable et prévisible à long terme et 2) améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Système multilatéral) au moyen de mesures supplémentaires.

2. L'Organe directeur, à sa septième session, a étendu le mandat du Groupe de travail à l'exercice biennal 2018-2019 et a demandé à celui-ci, avec l'appui du Secrétaire, 1) de formuler une proposition de plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral, 2) de réviser l'Accord type de transfert de matériel, sur la base du rapport du Groupe de travail présenté à la septième session de l'Organe directeur, 3) d'élaborer des critères et des options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral, 4) d'adresser à l'Organe directeur des recommandations sur toute autre question pertinente et 5) de continuer à assurer une liaison étroite avec le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement et la mobilisation de ressources.

3. La huitième réunion du Groupe de travail s'est tenue du 10 au 12 octobre 2018. Le rapport figure dans le document portant la cote IT/OWG-EFMLS-8/18/Rapport.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. La neuvième réunion du Groupe de travail se tiendra au Siège de la FAO (Salle Rouge), à Rome (Italie), du 17 au 21 juin 2019.

5. La séance d'ouverture aura lieu le lundi 17 juin 2019, à 9 h 30.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

6. Ce document est la version annotée du projet d'ordre du jour provisoire (IT/OWG-EFMLS-9/19/1), accompagnée d'un projet de calendrier indicatif, pour examen par le Groupe de travail, qui pourra ensuite adopter son ordre du jour pour la présente réunion et organiser ses travaux.

7. On trouvera la liste des documents dans le document portant la cote IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.1. Tous les documents sont disponibles sur le site web du Traité, à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1106601/>.

POINT 3. RÉVISION DE L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL DU SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES

8. L'Organe directeur, par la résolution 2/2017, a demandé au Groupe de travail de poursuivre la révision de l'Accord type de transfert de matériel en se basant sur le rapport que celui-ci avait présenté à la septième session de l'Organe directeur. Le rapport contenait le *Projet d'Accord type révisé de transfert de matériel: proposition élaborée par le Groupe de travail*, tel que convenu par le Groupe de travail à sa sixième réunion, ainsi que la *Liste de propositions présentées par des membres du Groupe de travail en vue de la révision de l'Accord type de transfert de matériel, qui n'ont pas été examinées par le Groupe de travail à sa sixième réunion et sur lesquelles celui-ci ne s'est pas prononcé*¹.

9. Le Groupe de travail, à sa huitième réunion, a donné suite à la demande de l'Organe directeur en examinant plusieurs éléments du projet d'Accord type révisé de transfert de matériel. La version actualisée du projet est contenue dans le document IT/OWG-EFMLS-9/19/3, *Projet d'Accord type révisé de transfert de matériel: proposition élaborée par le Groupe de travail à sa huitième réunion*, que le Groupe de travail continuera d'examiner à sa neuvième réunion.

10. Le document IT/OWG-EFMLS-9/19/4, *Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral: note des coprésidents*, porte sur l'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral et présente un certain nombre de suggestions des coprésidents à l'intention du Groupe de travail sur la manière de réviser l'Accord type de transfert de matériel et sur la façon dont ils entendent organiser les débats sur l'Accord type révisé de transfert de matériel pendant la réunion. Il contient des projets d'éléments d'une résolution de l'Organe directeur sur l'amélioration du système multilatéral.

11. Lors de la préparation de la neuvième réunion du Groupe de travail, les coprésidents ont lancé une série de consultations informelles en vue de contribuer à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral. En s'appuyant sur tous les efforts déployés par le Groupe de travail pendant les trois derniers exercices biennaux, au vu des éléments de réflexion communiqués par les parties contractantes et les parties prenantes, et compte tenu des débats menés dans le cadre des consultations informelles, les coprésidents ont proposé un projet d'Accord type révisé de transfert de matériel contenu dans le document IT/OWG-EFMLS-9/19/4 Add.1, *Projet d'Accord type révisé de transfert de matériel - proposition des coprésidents à la neuvième réunion du Groupe de travail*, pour examen éventuel par le Groupe de travail.

12. Les coprésidents ont fourni des informations supplémentaires et des explications sur les solutions choisies et les révisions effectuées, y compris la justification et les raisons de leurs propositions, dans le document IT/OWG-EFMLS-9/19/4 Add.2, *Projet d'Accord type révisé de transfert de matériel - proposition des coprésidents à la neuvième réunion du Groupe de travail: notes explicatives*.

¹ IT/GB-7/17/7 – Rapport de la septième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral.

13. Les éléments de réflexion envoyés par les parties contractantes et les groupes de parties prenantes en préparation de la neuvième réunion ont été recueillis dans le document IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3, *Submissions from Contracting Parties and Stakeholders on matters to be discussed in the Ninth Meeting of the Working Group* [Éléments de réflexion communiqués par les parties contractantes et les parties prenantes au sujet des questions que le Groupe de travail doit examiner à sa neuvième réunion].

14. Les coprésidents ont demandé au Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques de formuler un certain nombre d'avis juridiques en rapport avec l'Accord type révisé de transfert de matériel. Cet organe s'est réuni les 27 et 28 mai 2019. Son rapport est mis à la disposition du Groupe de travail sous la forme du document d'information IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.4, *Report of the Standing Group of Legal Experts: Outcomes of the fourth meeting* [Rapport du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques. Résultats de la quatrième réunion].

15. Le document IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.5, *Report on sales within the seed sector* [Rapport sur les ventes du secteur semencier], concerne également ce point de l'ordre du jour. Les coprésidents ont commandé ce rapport à la suite des débats sur le sujet qui ont eu lieu dans le cadre des consultations informelles.

16. L'Organe directeur a demandé au Groupe de travail de prendre notamment en compte, lors de la révision de l'Accord type de transfert de matériel, le récapitulatif des coprésidents découlant de la septième session de l'organe directeur, qui comprend la proposition des coprésidents relative à un texte commun pour l'Accord type révisé de transfert de matériel. Le résumé des coprésidents figure, dans son intégralité et dans toutes les langues, à l'annexe 2 de la résolution 2/2017.

17. Les contributions des parties contractantes et des groupes de parties prenantes reçues avant la huitième réunion sont présentées dans le document portant la cote IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.6. Un bref aperçu des autres documents et outils que le Groupe de travail a examinés au cours de ses réunions précédentes et qui pourraient être utiles aux fins de la révision de l'Accord type de transfert de matériel est également proposé dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.7, *Resources Available to the Working Group* [Ressources à la disposition du Groupe de travail].

POINT 4. ÉLABORATION DE CRITÈRES ET D'OPTIONS EN VUE D'UNE ÉVENTUELLE ADAPTATION DE LA COUVERTURE DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

18. Dans le rapport qu'il a présenté à la septième session de l'Organe directeur, le Groupe de travail a insisté sur la nécessité de déterminer quelle modalité permettrait de donner effet à un éventuel élargissement du champ couvert par le Système multilatéral de la manière la plus efficace, claire, simple et rapide possible².

19. L'Organe directeur a demandé au Groupe de travail d'élaborer des critères et des options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral, en prenant en compte, entre autres, les propositions présentées lors de la septième session de l'Organe directeur (résolution 2/2017).

20. Les coprésidents, dans le document IT/OWG-EFMLS-8/18/4, *Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral: note des coprésidents*, donnent un aperçu des différentes propositions formulées jusqu'ici pour adapter la couverture du Système multilatéral et indiquent la manière dont ils souhaitent structurer les discussions lors de la présente réunion.

² IT/GB-7/17/7, *Rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral*, paragraphe 8.

21. En se fondant sur les résultats des consultations informelles tenues depuis la huitième réunion, les coprésidents ont formulé une proposition concernant l'adaptation de la couverture du Système multilatéral dans le document IT/OWG-EFMLS-9/19/4 Add.3, *Adaptation of the coverage of the Multilateral System: proposal by the Co-chairs* [Adaptation de la couverture du Système multilatéral: proposition des coprésidents].

22. Plusieurs éléments de réflexion communiqués par des parties contractantes et des groupes de parties prenantes sont liés à ce point de l'ordre du jour. On trouvera ces éléments dans le document portant la cote IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3.

POINT 5. FORMULATION D'UNE PROPOSITION DE PLAN DE CROISSANCE AUX FINS DE L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

23. Dans sa résolution 2/2017, l'Organe directeur a demandé au Groupe de travail de formuler une proposition de plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral en tenant compte, s'il y a lieu, de l'*annexe 1* à la résolution, qui propose un projet de plan de croissance rédigé par les coprésidents.

24. Les coprésidents, dans le document IT/OWG-EFMLS-9/19/4, *Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral: note des coprésidents*, s'intéressent à l'ensemble de mesures visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral qui sera présenté au Groupe de travail, pour examen par l'Organe directeur. Cet ensemble tient compte des liens réciproques entre l'élargissement de la couverture et la concrétisation du partage des avantages et contient des mesures destinées à renforcer la confiance entre les parties prenantes ainsi qu'entre celles-ci et les utilisateurs du Système multilatéral, en particulier le secteur privé.

25. En outre, afin de faciliter l'aboutissement des négociations du Groupe de travail et afin que toute décision convenue ensuite par l'Organe directeur soit suivie d'effet, les coprésidents ont fourni des éléments aux fins d'un éventuel projet de résolution pour examen par le Groupe de travail, qui figurent dans le document IT/OWG-EFMLS-9/19/4, Appendice 1, *Éléments d'un projet de résolution **/2019*.

26. Les contributions des parties contractantes et des groupes de parties prenantes sont présentées dans le document IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3.

POINT 6. LIAISON AVEC LE COMITÉ CONSULTATIF AD HOC SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET LA MOBILISATION DE RESSOURCES

27. Dans sa résolution 2/2017, l'Organe directeur a notamment invité le Groupe de travail à continuer à assurer une liaison étroite avec le Comité consultatif *ad hoc* sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources aux fins du réexamen de la Stratégie de financement, y compris en ce qui concerne la tâche de mobilisation de ressources, notamment financières, au profit du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les coprésidents du Comité présenteront au Groupe de travail un bref compte rendu des résultats de la onzième réunion du Comité, y compris au sujet des cibles de la Stratégie de financement et du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

POINT 7. QUESTIONS DIVERSES

29. Le Groupe de travail souhaitera peut-être se pencher sur toute autre question pertinente dont ses membres pourraient demander l'examen.

**POINT 8. ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL ET DU
RAPPORT PRÉSENTÉ À LA HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR,
Y COMPRIS LE PROJET DE RÉOLUTION**

30. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail est invité à examiner et à adopter le rapport de sa neuvième réunion. Ce document contiendra les actes de la réunion et le rapport du Groupe de travail à la huitième session de l'Organe directeur. Le rapport adressé à l'Organe directeur proposera un projet de résolution et comprendra l'Accord type révisé de transfert de matériel, ainsi que d'autres produits destinés à être examinés par l'Organe directeur.

31. Comme convenu par le Groupe de travail et conformément aux modalités suivies lors des réunions précédentes, le projet de rapport sera disponible en anglais seulement. Toutefois, le service d'interprétation dans les autres langues sera assuré au cours de la session d'adoption du rapport. De cette manière, la dernière journée sera optimisée puisqu'il ne sera pas nécessaire de prévoir un temps de battement pour la traduction.

CALENDRIER INDICATIF PROVISOIRE

Lundi 17 juin 2019			
Matin			
9 h 30-12 h 30	1	Ouverture de la réunion	Résolution 2/2017 Résolution 2/2013
	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	IT/OWG-EFMLS-9/19/1 IT/OWG-EFMLS-9/19/2 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.1 Résolution 2/2017
	6	Liaison avec le Comité consultatif <i>ad hoc</i> sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources	Résolution 2/2017 Résolution 3/2017
		<i>Report on sales within the seed sector [Rapport sur les ventes dans le secteur des semences]</i>	IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.5
	5	Formulation d'une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.3
Lundi 17 juin 2019			
Après-midi			
14 heures-17 heures	5 (suite)	Formulation d'une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.3
Mardi 18 juin 2019			
Matin			
9 h 30-12 h 30	5 (suite)	Formulation d'une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.3

	3	Révision de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/3 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add1 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add2 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.4 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.5
Mardi 18 juin 2019			
Après-midi			
14 heures-17 heures	3 (suite)	Révision de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (suite)	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/3 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add1 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add2 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.4 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.5
	4	Élaboration de critères et d'options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add3 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.3
Mercredi 19 juin 2019			
Matin			
9 h 30-12 h 30	4 (suite)	Élaboration de critères et d'options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add4 IT/OWG-EFMLS-8/18/Inf.3
Mercredi 19 juin 2019			
Après-midi			
14 heures-17 heures	3, 4, 5 (suite)	Révision de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages Élaboration de critères et d'options en vue d'une éventuelle adaptation de la	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/3 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add1 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add2 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add3 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.4

		couverture du Système multilatéral Formulation d'une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral	IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.5
Jeudi 20 juin 2019 Matin			
9 h 30-12 h 30	3, 4, 5 (suite)	Révision de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages Élaboration de critères et d'options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral Formulation d'une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/3 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add1 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add2 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add3 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.4 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.5
Jeudi 20 juin 2019 Après-midi			
14 heures-17 heures	3, 4, 5 (suite)	Révision de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages Élaboration de critères et d'options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral Formulation d'une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/3 IT/OWG-EFMLS-9/19/4 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add1 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add2 IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add3 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.4 IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.5
Vendredi 21 juin 2019 Matin			
9 h 30-12 h 30	3, 4, 5 (suite)	Révision de l'Accord type de transfert de matériel du Système	Résolution 2/2017 IT/OWG-EFMLS-9/19/3 IT/OWG-EFMLS-9/19/4

		<p>multilatéral d'accès et de partage des avantages</p> <p>Élaboration de critères et d'options en vue d'une éventuelle adaptation de la couverture du Système multilatéral</p> <p>Formulation d'une proposition de Plan de croissance aux fins de l'amélioration du Système multilatéral</p>	<p>IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add1</p> <p>IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add2</p> <p>IT/OWG-EFMLS-9/19/4.Add3</p> <p>IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.3</p> <p>IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.4</p> <p>IT/OWG-EFMLS-9/19/Inf.5</p>
	7	Questions diverses	
<p>Vendredi 21 juin 2019</p> <p>Après-midi</p>			
14 heures- 17 heures	8	Adoption du rapport du Groupe de travail et du rapport présenté à la huitième session de l'Organe directeur, y compris projet de résolution	